



Rapport annuel pour l'accessibilité



Année 2025

THEMATIQUES

1. Données générales
2. Voirie et espaces publics
3. Point sur l'Ad'AP des bâtiments communaux
4. Point sur diverses actions communales
5. Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde
6. Point sur les ERP privés
7. Point sur les logements locatifs sociaux

1. Données générales

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a associé les personnes handicapées à la vie communale en instaurant une commission d'accessibilité dont les attributions ont été fixées en son article 46 :

« Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville» (code général des collectivités territoriales, article L.2143-3).

Les principales missions de cette commission sont :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Cette commission a été créée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 mars 2010.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle instaure, pour les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public de 1er à 5ème catégorie (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP), l'obligation de réaliser les travaux de mise en accessibilité des ERP dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP). Ce document est un engagement à réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 9 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

La commune a adopté son Ad'AP lors de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2015 (délibération 5/10).

Cet Ad'AP, enregistré sous le numéro P03306315642 a été approuvé par les services de l'Etat, le 22 décembre 2015. Il concerne 54 établissements sur une durée de 9 ans et pour un investissement global d'environ 1 500 000 euros.

1.1. Informations administratives de la commune

La commune de CESTAS compte, au 1^{er} janvier 2024 (source INSEE), 16 789 habitants. Son territoire a une superficie de 100 km². Son siège est situé au 2 avenue du Baron Haussmann – 33610 CESTAS.

Elle est située dans l'agglomération bordelaise et est membre de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde avec les communes de Canéjan et de Saint Jean d'Illac.

La commune ne dispose pas de Plan de Déplacement Urbain (PDU).

1.2. Informations administratives de la CCA

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2010.

Par arrêté n°SG/2021/241 en date du 23 juin 2021, le Maire a établi la liste des membres de la CCA.

Par arrêté n°SG/44/2024 en date du 19 février 2024, l'association APF France Handicap a intégré la CCA.

Présidée par le Maire Jérôme STEFFE, suppléé par Madame Anne-Marie REMIGI, adjointe déléguée à la santé, la solidarité et au service aux ainés, elle est composée :

1/ d'élus représentants la commune :

- Monsieur Henri CELAN, Adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux,
- Monsieur Jean-Luc DESCLAUX, Conseiller Municipal délégué aux bâtiments communaux,
- Madame Anne-Marie REMIGI, Adjointe à la santé, la solidarité et au service aux ainés,
- Madame Agnès OUDOT, élue de la liste Demain CESTAS,

2/d'associations ou organismes représentants les personnes handicapées pour tous les types de handicap :

- L'ADIAPH (Association pour le développement, l'insertion et l'accompagnement des personnes handicapées),
- Espace 33 (Association dédiée aux personnes en situation de handicap et à leur famille),
- APF France Handicap (Association qui défend les droits des personnes handicapées et de leurs familles et lutte contre les discriminations).

3/d'associations ou organismes représentants les personnes âgées :

- Club Chez Nous,
- Club Jours d'Automne,

4/de représentants des acteurs économiques et des usagers :

- CE2C : Club des entreprises de Cestas et Canéjan,
- Centre commercial de Gazinet : Intermarché,
- Centre commercial du Bourg : Super U,
- CLCV : Consommation, logement, cadre de vie,
- Régie des Transports de la CDC Jalle-Eau Bourde,

5/de fonctionnaires représentants les services municipaux :

- CCAS : Centre Communale d'Action Sociale,
- Services techniques bâtiments,
- Services techniques voirie,
- Secrétariat Général,

La commission a adopté son règlement de fonctionnement lors de sa réunion du 23 septembre

2021.

En 2022, la commission s'est réunie le 8 décembre à 17h30 à l'hôtel de ville.

En 2023, la commission s'est réunie le 12 décembre à 14h30 à l'hôtel de ville.

En 2024 la commission s'est réunie le 9 décembre à 15h00 à l'hôtel de ville.

Le présent rapport reprend les actions menées en 2025 et les actions programmées pour 2026.

Il a été présenté lors de la commission communale d'accessibilité en date du 9 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 033-213301229-20251218-DELIB34_9_2025-DE



2. Voirie et espaces publics

La commune a en phase de finalisation un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Des périmètres prioritaires ont été déterminés au sein des zones agglomérées de la commune où la majorité des activités y sont concentrées (services, commerces...).

La Commune poursuit également sa politique de mise en accessibilité des espaces publics :

- Pour traiter prioritairement les points stratégiques, à savoir les zones urbanisées sur lesquelles les continuités représentent un réel enjeu en matière de déplacement
- Pour répondre aux besoins urgents des usagers dès qu'une demande expresse est formulée.

Elle est amenée à intervenir au sein des périmètres prédéfinis dans le projet de PAVE mais également en dehors en cas de nécessité.

Ces travaux sont principalement réalisés dans le cadre de la régie communale.

5 zones identifiées dont les espaces publics devant être traités prioritairement au regard du contexte de la commune ont été identifiées : le Bourg, le centre de Gazinet, Toctoucau, Réjouit et Pierroton.

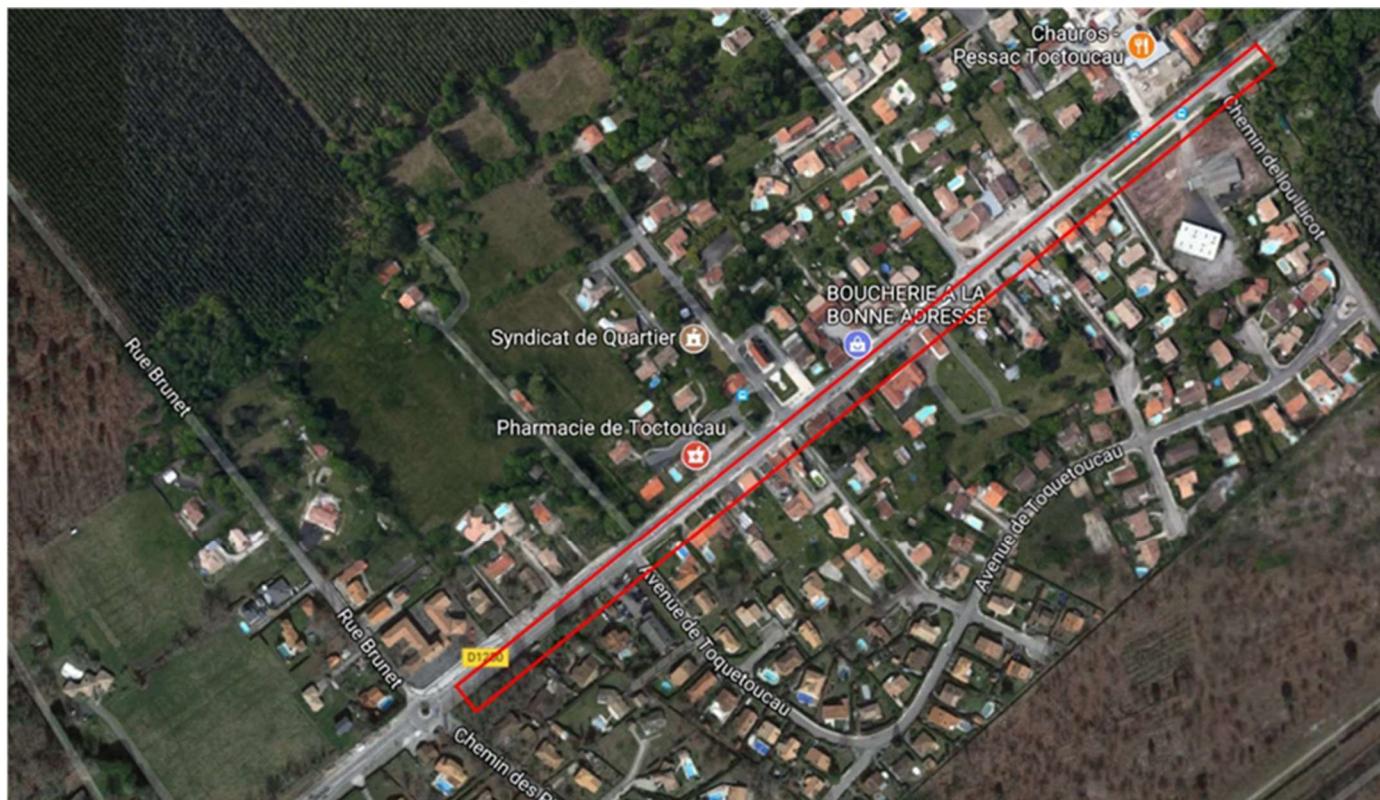
Cestas Bourg :



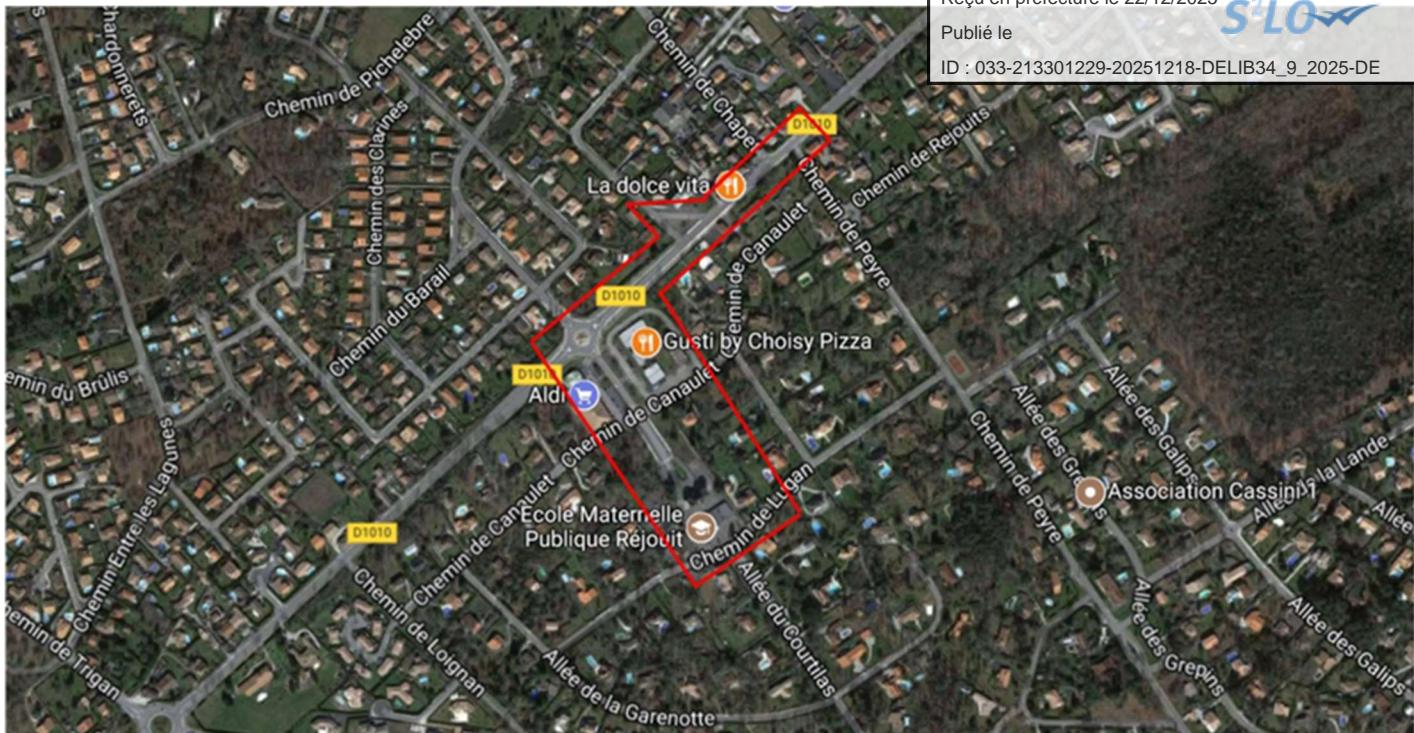
Cestas Gazinet :



Cestas Toctoucau :



Cestas Réjouit :



Cestas Pierroton :



Les objectifs de la commune sont :

- de renforcer la sécurité des déplacements doux (piétons et cycles) au sein de ses pôles

de centralité,

- de poursuivre le maillage de circulation douce (piétons et cycles), pour relier les différents pôles de centralité entre eux,
- d'assurer le maillage de liaisons douces (piétons et cycles) pour rejoindre les points d'accès aux modes de transports en commun (gare TER et arrêts de bus),
- d'assurer des perméabilités et des continuités de liaisons douces dans les opérations nouvelles et qui se raccordent au maillage existant.

Ces objectifs ont été inscrits dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) dans le cadre de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

A ce jour, il existe plus de 70 places de stationnement pour personnes handicapées sur le domaine public de la commune, principalement dans les hyper-centres et à proximité des établissements recevant du public.

A ces places sur le domaine public, viennent s'ajouter celles générées par les activités tertiaires et de commerces.

2.1 Les réalisations 2025 sur la voirie et les espaces publics.

Dans le cadre de la campagne annuelle de revêtements des trottoirs en enrobés, l'accessibilité est systématiquement prise en compte. Les principaux travaux réalisés sont :

- Revêtement des continuités piétonnes,
- Réalisation d'entourages en pavés autour des obstacles pour un éveil de la vigilance,
- Traitement des ressauts,
- Mise aux normes des passages piétons (abaissement de bordures + dalles podotactiles),
- Déplacement du mobilier urbain faisant obstacle à l'accessibilité (poteaux de signalisation / candélabres).

Les rues suivantes ont été traitées en 2025 :

Secteur Bourg :

Rues concernées : Avenue de la chênaie / Chemin de la Garbe / Chemin de l'Host / Chemin Lous Escanats

Secteur Gazinet :

Rues concernées : Avenue de Verdun / Avenue du Champ Rollet / Avenue des Rosiers

Secteur Rejouit :

Rues concernées : Chemin de Chapet / Allée de la Teulère

Secteur Pierroton :

Rue concernée : Avenue de Pierroton

Des compléments ont également été réalisés dans certains secteurs traités les précédentes années

2.1.2 – Les autres travaux réalisés sur le domaine public

Chemin de Canéjan :

Aménagement d'un plateau surélevé.





3. Point sur l'Ad'AP des bâtiments communaux

3.1-Récapitulatif des actions réalisées

Bâtiments	Travaux réalisés	Année de réalisation
Ecole Maternelle de Maguiche	Création WC PMR	Antérieur à 2021
Ecole primaire des Pierrettes	Réfection du cheminement piéton, mise aux normes de l'escalier (signalétique) et des circulations + création WC PMR	Antérieur à 2021
Ecole maternelle du Bourg	Reprise des seuils et mise en place de crémone sur les portes tierces	Antérieur à 2021
Ecole élémentaire de Maguiche	Création d'un WC PMR	Antérieur à 2021
Ecole Maternelle de Réjouit	Installation d'une porte d'entrée accessible PMR	Antérieur à 2021
Ecole primaire du Bourg	Création WC PMR, mise en place de contraste visuel et de bandes podotactiles	Antérieur à 2021
Ecole primaire de Réjouit	Création WC PMR	Antérieur à 2021
RPA Eva Gazinet	Réalisation d'une rampe d'accès PMR	Antérieur à 2021
Salle de la Briquetterie	Réalisation d'une rampe d'accès PMR	Antérieur à 2021
Halle polyvalente du Bouzet	Mise en accessibilité de l'accès à la salle	Antérieur à 2021

Hôtel de ville	Création de WC PMR	
Salle de Rinck Hockey	Création d'une rampe d'accès PMR	
Ecole de musique Jean Moulin	Création d'une rampe d'accès PMR	Antérieur à 2021
Agence postale de Réjouit	Installation d'une porte d'entrée accessible PMR	Antérieur à 2021
Maison de quartier de Réjouit	Création d'un accès PMR	Antérieur à 2021
Office socio culturel	Création d'une rampe d'accès PMR	Antérieur à 2021
Tennis couvert	Création d'une rampe d'accès PMR	Antérieur à 2021
Ecole maternelle Maguiche	Signalétique consolidée	2022
Ecole primaire Pierrettes	Signalétique consolidée	2022
Ecole maternelle Bourg	Signalétique consolidée	2022
Ecole maternelle Parc	Signalétique consolidée	2022
Ecole primaire Maguiche	Signalétique consolidée	2022
Les Bons petits diables	Signalétique consolidée	2022
Ecole maternelle Pierrettes	Signalétique consolidée	2022
Ecole maternelle Réjouit	Signalétique consolidée	2022
Ecole primaire Bourg	Signalétique consolidée	2022
Ecole primaire Réjouit	Signalétique consolidée	2022
Eglise	Signalétique porte d'entrée	2022
Foyer Léo Lagrange	Rampe d'accès PMR et porte d'entrée principale	2022
Hôtel de Ville	Signalétique consolidée	2022
Salle de basket Raymond Subrenat	Mise en place de la signalétique PMR dans la tribune	2022
Halle polyvalente du Bouzet	Création WC et douche PMR dans les loges	2022
Piscine	Mise en accessibilité de la banque d'accueil	2022
Maison de quartier des Fleurs d'Ajoncs	Création d'une rampe d'accès PMR	2022
Salle des fêtes Gazinet	Mains courantes à installer Eclairage à reprendre devant l'entrée Changement de 2 portes d'entrée en 2 portes tierces	2023
Salle omnisports rink hockey	Mise aux normes des portes à l'accès PMR et pose barre d'appui	2023
Ecole maternelle du Bourg	Création d'un bloc sanitaire comprenant un ensemble WC/douche PMR	2023
Bâtiment des transports	Bâtiment entièrement construit aux normes PMR	2023
Hôtel de Ville	Modification de la porte d'accès au bureau CNI/Passeports pour le rendre accessible aux PMR	2023
Ecole élémentaire de Réjouit	Réfection partielle de la cour de l'école avec mise en accessibilité de 3 classes avec traitement des seuils	2023
Complexe sportif du	Modernisation de l'éclairage des salles de	2023

Bouzet	Rink hockey, gymnastique, tennis de table, hand-ball pour prise en compte du handicap visuel	Publié le 03/03/2023 à 13:30 ID: 033-213301229-20251218-DELIB34_9_2025-DE
Centre technique municipal	Aménagement des bureaux avec mise en accessibilité PMR systématique	2023
Halle du Centre culturel	Création de WC PMR + porte	2024
Salle de la Briquetterie	Création de WC PMR + réfection des sols	2024
Micro crèche	Bâtiment entièrement construit aux normes PMR	2023/2024
Salle des fêtes de Gazinet	Création WC PMR	2024
Salle omnisports rink hockey	Pose de signalétique et poignées de tirage	2024
Halle polyvalente du Bouzet	Pose d'éclairage LED modulable en intensité	2024
Boulodrome	Bâtiment entièrement construit aux normes PMR	2023/2024
Ateliers municipaux	Création d'une rampe d'accès PMR pour l'accueil des usagers	2024
Médiathèque	Modernisation complète de l'ascenseur	2024
Vestiaires foot Pierroton	Vestiaires modulaires accessibles	2025
WC publics du Bourg	Réalisation d'un WC PMR	2025
Vestiaires du rugby	Livraison de la Phase 1	2025
Boulodrome	Réalisation de WC PMR	2025
Chapelle de Gazinet	Réalisation d'une rampe d'accès à la scène	2025
Vestiaire salle escalade	Pose de siège PMR dans les douches + signalétique	2025
Vestiaire salle Subrenat	Pose de siège PMR dans les douches + signalétique	2025

Les registres d'accessibilité continuent d'être déployés lors des commissions de sécurité des établissements communaux recevant du public et le handicap est intégré dans l'organisation humaine de la sécurité

Exemples de réalisations 2025 :

- **Boulodrome de Gazinet, construction de WC PMR :**



- **WC publics PMR du centre Bourg :**



• Salle Subrenat basket/escalade – barres et sièges de douche



Exemples d'investissements sur l'existant réalisés en 2025 :

Date	Service	Lieu	Désignation	Montant TTC
2025	Voirie	Commune	Campagne annuelle de réfection des trottoirs	146 000
2025	Voirie	Place du Souvenir	Passage piétons	4 000
2025	Voirie	Rd1010 – Avenue Saint Jacques de Compostelle	Aménagement de 2 arrêts de bus PMR et continuités piétonnes	40 000
2025	Bâtiment	Maternelle Maguiche	Aménagement du parvis et visiophonie	80 000
2025	Bâtiment	WC public du Bourg	Aménagement d'un WC PMR	20 000
TOTAL				290 000 €

Exemple d'investissements sur les bâtiments neufs avec prise en compte systématique des normes d'accessibilité :

Date	Service	Lieu	Désignation	Montant TTC
2025	Bâtiment	Complexe sportif	Extension des vestiaires du Rugby (partie neuve)	500 000
2025	Bâtiment	Boulodrome	Aménagement de WC PMR au club house	65 000
2025	Bâtiment	Marticot	Aménagement d'une épicerie sociale et solidaire	100 000
TOTAL				665 000 €

3.2 - Suivi de l'ADAP, projets globaux d'aménagement et de travaux à l'étude, demande de dérogation, difficultés rencontrées.

En ce qui concerne les projets globaux d'aménagement et les difficultés techniques rencontrées, des études sont en cours de finalisation.

Sites	Accessibilité avec études avancées, projets globaux d'aménagement et de travaux à l'étude et demande de dérogation	
Chapelle Gazinet	Contraste visuel à mettre en œuvre sur l'estrade	Travaux en cours
Club Jours d'Automne	Modification des sanitaires	Difficultés techniques
Halle polyvalente du Bouzet	Modification des sanitaires	2026
Club des jeunes du Bourg	Eclairage extérieur entrée principale à installer	Difficultés techniques
Club house football	Rampe d'accessibilité coté vestiaire à faire Porte tierce à changer coté vestiaire WC PMR à réaliser en lieu place d'un WC actuel Signalétique à reprendre	Travaux programmés lors des vacances de décembre 2025
Club house Rugby	WC PMR à réaliser en lieu place d'un WC actuel Signalétique à reprendre	Aménagement d'un vestiaire neuf à proximité immédiate disposant de WC PMR
Club house SAGC tennis	Ressaut porte d'entrée à reprendre Pose d'1 siège et 1 barre d'appui PMR dans les douches (2U) Barre d'appui / lavabos et cuvette à changer Portes à changer (4 U)	Difficultés techniques Pas d'espace suffisant pour rendre accessible PMR

Eglise	Accès baptistère et autel Mise en place de bande podotactile pour accéder à l'autel	Demande de dérogation en cours Bande podotactile à poser
Foyer Léo Lagrange	Modification WC PMR dimensionnement et cloison Porte d'entrée à changer en portes tierces Portes tierces locaux argile et émaux à changer	Etudes en cours avec architecte (phase diag)
Monsalut Maison forestière	Equipement à changer (barre de tirage et cuvette) Signalétique à reprendre Eclairage à rajouter Cheminement et plateforme à réaliser	Difficultés techniques
Salle de basket Ex Subrenat (salle verte)	Caillebotis porte d'entrée à changer Changement de la porte d'entrée en porte tierce Réfection seuil porte d'entrée à reprendre (ressaut) Pose de 2 sièges et 2 barres d'appui PMR dans les douches Porte accès vestiaires à changer en porte tierce Signalétique à reprendre	En attente de planification avec services des sports
Salle des sports Rink Hockey Gazinet	Modification du bloc sanitaire création d'un sanitaire PMR Pose de sièges et 1 barre d'appui PMR dans les douches	Diagnostic structurel de l'ouvrage en cours
Salle omnisports rink hockey	Projet de création de deux vestiaires et sanitaires aux normes PMR Pose de dalle podotactile et peinture des contres marches sur les tribunes Modification des sanitaires pour le public	Projet global en cours avec architecte (phase diag) Pose de deux sièges PMR dans les douches réalisée
Hôtel de Ville	Réaménagement global du bâtiment	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage attribuée (Diag en cours)

4. Point sur diverses actions communales

4.1 Les agents communaux

Formation :

En 2024, 16 agents avaient suivi des formations sur le thème de l'accessibilité et du handicap.

Cette année, la collectivité a poursuivi sa politique de formations des agents avec comme principaux thèmes :

- Sensibilisation aux règles de la sécurité incendie, l'accessibilité et la sûreté des établissements recevant du public : 14 agents
- La politique d'accueil en milieu scolaire et extrascolaire d'un jeune en situation de handicap : 2 agents

Emploi :

L'obligation d'emploi de 6% représente 21 postes. La Ville respecte très largement cette obligation, sans être obligée de verser de compensation financière au FIPHFP. On comptabilise en effet 31 agents justifiant d'une RQTH ou autre particularité médicale permettant leur prise en compte. Cela représente un taux d'emploi de près de 8,6%.

4.2 Manifestations municipales :

Comme les années précédentes, les manifestations municipales ont veillé à l'inclusion de l'ensemble des publics, porteurs de handicap.

- Carnaval : les enfants porteurs de handicap sont accompagnés par un animateur dédié.
- Mondialette : tournoi de football qui regroupe les 5 accueils périscolaires élémentaires de la commune. Un enfant porteur de handicap peut y participer sportivement. Il est inclus dans le dispositif d'organisation de la manifestation et est chargé de récolter et d'afficher les résultats.
- Kermesse : accessibilité des stands d'animation et participation adaptée de tous les enfants au spectacle.
- Stationnement PMR et cheminement adapté (guinguette des Sources...)

4.3 Scolaires, Périscolaires et Extrascolaires :

- Le service Education a mis en place une information sur l'ouverture des droits aux activités : le Projet d'Accueil Spécifique. Cette information permet à la famille d'indiquer au service que son enfant bénéficie de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé).

Pour cela, les services se sont adaptés à savoir :

Dans les Centres de loisirs :

- Mise en place d'un accueil inclusif dans les ALSH du mercredi (accueil de loisirs sans hébergement)

- Aménagement des horaires pour faciliter l'accueil
- Adaptation de la participation aux activités et sur les différents temps de la vie quotidienne

Périscolaire :

- Mise en place d'équipes éducatives entre les familles, l'école et la collectivité pour adapter l'accueil et connaître les besoins spécifiques de l'enfant et de la famille
- Signature en 2024 d'une convention avec la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) pour l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré public,
- Soutien d'un animateur lors du temps de sieste ou de la prise du repas
- Formation des animateurs

Au SAJ (service animation jeunesse) : En 2025, 6 jeunes bénéficiaires de l'AEEH ont été accueillis sur les activités proposées par le SAJ ce qui représente 244 h.

- Adaptation de la participation sur les activités
- Accompagnement de l'enfant jusqu'à son domicile, si demande des parents
- Mise en place d'un animateur référent et temps de rencontre entre la famille et le service
- Mise en place dans la fiche sanitaire de liaison de l'onglet « informations utiles et recommandations » pour que la famille puisse interpeler le service sur les besoins spécifiques de l'enfant

Au total 32 enfants (19 en 2024) ont été accueillis dans les services municipaux sur les temps périscolaires (accueils périscolaires, pause méridienne, centre de loisirs des mercredis, centre de loisirs vacances et SAJ), ce qui représente un volume de 9355,75 heures soit une augmentation de 213% par rapport à 2024.

La collectivité facilite l'accès aux soins en autorisant l'accès aux professionnels de santé dans les écoles, régulièrement sur le temps de pause méridienne.

L'école élémentaire du Bourg accueille une classe ULIS (Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire) de 13 élèves. La collectivité a également œuvré cette année (délibération en conseil municipal, courriers, rencontre) pour obtenir auprès de la DSDEN, l'ouverture d'une classe ULIS au collège Cantelande afin de permettre aux élèves accueillis à l'école du Bourg de poursuivre leur scolarité sur la commune et avec les enfants qu'ils connaissent et avec qui ils ont développé des liens.

La collectivité acquiert, à la demande, du matériel adapté aux handicap : bureaux...

4.4 Conseil Municipal des enfants :

La commission solidarité du CME a travaillé avec le foyer Bois-Joly sur une exposition

photos dont le thème est "Ce n'est pas parce que je suis en situation de handicap que je ne peux pas...".

Cette exposition photo sur le thème de l'inclusion et du handicap se tiendra du 15 au 20 décembre 2025 dans la salle de la médiathèque.

Pour la réalisation de ce projet, plusieurs réunions au foyer Bois-Joly ont été tenues avec les enfants du CME afin d'échanger et de créer du lien.

Les objectifs de cette exposition sont :

- Mettre en valeur l'autonomie et les capacités des personnes en situation de handicap, loin des idées reçues.
- Célébrer les échanges intergénérationnels et la solidarité entre les jeunes et les résidents du Foyer Bois-Joly.
- Montrer les possibilités d'inclusion et l'importance de l'accessibilité dans toutes les sphères de la vie (travail, loisirs, culture, relations sociales).
- Sensibiliser le public à l'importance de l'intégration des personnes en situation de handicap dans la société, en valorisant leurs talents et leur quotidien.

4.5 Culture :

La médiathèque a accueilli cette année une élève porteuse d'un handicap physique et cérébral en stage. Elle a également accueilli en stage un pensionnaire du Foyer Bois Joly.

Elle a créé depuis 2022 le fonds EJA (Edition jeunesse accessible) : il s'agit de livres présentant différentes adaptations pour les enfants de 3 à 12 ans avec un handicap et/ou des difficultés de lecture. Sont disponibles des livres répondant à différentes problématiques : dyslexie, malvoyance, malentendance, autisme et handicap intellectuel. La promotion de ce fond spécifique a été faite auprès des établissements scolaires de la commune et de certains professionnels (orthophonistes notamment).

Sont ainsi disponibles des livres autour de :

>Dyslexie : Texte et/ou mise en page adaptés – Police Opendys

>Malvoyance : Livre en braille et en gros caractère

>Malentendance : Livre d'initiation et d'apprentissage de la Langue des Signes Française

>Autisme et handicap intellectuel : Livre sur la gestion des émotions et l'acquisition de l'autonomie

La médiathèque fait appel à un établissement de travail protégé pour la couverture de ses livres.

Pour finir, la médiathèque a proposé un spectacle pour les enfants de 18 mois à 5 ans accessible au public malentendant. Il s'agit du spectacle « Aka » de la compagnie Le Bruit du Silence qui explore l'entrée dans le langage verbal, gestuel et musical.

4.6 Divers :

La commune a acquis des rideaux siglés PMR pour équiper les isoloirs lors des élections.

Un créneau de para natation a été mis en place à la réouverture de la piscine en octobre 2025.

5. Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde

5.1. Service emploi et développement économique.

Le service emploi s'adresse à l'ensemble des habitants de la CDC Jalle Eau Bourde et accueille régulièrement des personnes en situation de handicap qui représentent entre 15 et 20 % du public accompagné. Ces personnes sont guidées dans leurs démarches de recherche d'emploi ou de repositionnement professionnel, notamment lorsqu'une contrainte de santé nécessite une réorientation.

Le service entretient un réseau de partenaires spécialisés dans le handicap (référents spécialisés de France Travail, associations locales, centres de réadaptation professionnelle, etc.) afin de favoriser l'accès à un emploi durable pour ces publics.

Dans son lien régulier avec les entreprises du territoire, le service emploi a également pour mission de sensibiliser les employeurs à l'inclusion professionnelle, à l'accueil de personnes en situation de handicap et aux dispositifs existants pour les accompagner dans cette démarche. Des liens étroits sont aussi maintenus avec les Entreprises Adaptées (EA) du territoire.

À ce titre, et suite à l'implantation de nouvelles activités de l'Entreprise Adaptée FMS à Mérignac, le service a participé cette année à deux petits-déjeuners de présentation des métiers de la relation client, suivis de visites de sites. Ces rencontres ont permis des mises en relation entre FMS et des personnes en situation de handicap accompagnées par le service emploi, aboutissant à plusieurs parcours de formation et embauches concrètes.

Pour la troisième année, le service emploi et développement économique de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a participé à la SEEPh : Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées du 17 au 21 novembre avec les partenaires territoriaux en contribuant directement aux actions suivantes :

- Petit déjeuner d'ouverture de la SEEPh 2025 au CMSO Pessac le lundi 17/11 qui permet de mettre en lumière l'engagement des collectivités, associations et entreprises en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Clôture de la matinée par la remise de prix aux entreprises handi responsables et personnes ayant candidatées.
- Circuit Hand'treprises le mardi 18/11 : circuit immersif pour les personnes en situation de handicap animé par 3 entreprises du territoire.

L'objectif de cette opération est de promouvoir l'inclusion, de créer des rencontres entre professionnels et personnes en situation de handicap et de valoriser les compétences au-delà des différences.

- Journée portes ouvertes Handi Pro chez Point P à Canéjan le vendredi 21/11 dédiée à l'immersion professionnelle en rencontrant diverses entreprises susceptibles de proposer des contrats en immersion pour découvrir un métier, évaluer les compétences et confirmer le projet professionnel.

5.2. Services de transports collectifs et intermodalité

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde est autorité organisatrice des mobilités et assure la gestion d'un service de transport de proximité adapté aux personnes à mobilité réduite.

6 véhicules sont accessibles PMR pour le réseau Prox'bus. (3 bus 56 places minimum, 2 bus de 22 places, 1 véhicule léger).

Le réseau de transports scolaires dispose de 5 bus équipés PMR.

Le service a, de nouveau participé, cette année au DuoDays le jeudi 20/11 avec l'accueil d'une personne en situation d'handicap en immersion professionnelle.

Un arrêt de car en accessibilité PMR supplémentaire a été créé. Il est situé à "Réjouit Centre Commercial", dans les deux sens. Il dessert la ligne 1 de Prox'Bus et la ligne 480 du Car Express (cofinancement avec NAM, RNA, CD33).

Un autocar de la ligne Prox'Bus a été équipé de manière à garantir à tous l'accessibilité aux transports. Ainsi des annonces sonores intérieures et extérieures fournissent des informations en temps réel telles que la destination et le prochain arrêt en complément avec une girouette intérieure.

6. Point sur les demandes d'aménagement AT d'ERP

En ce qui concerne les ERP, 11 dossiers d'aménagement ont été déposés en 2025 (9 sont concernés par l'accessibilité).

- Laboratoire Inovie Axbio – 13 chemin du Canaulet : avis favorable de la DDTM (8 janvier).
- Salle de réception - 18 rue Pascal Bagnères : avis favorable de la DDTM (28 janvier).
- Super U – chemin de Pujau : avis favorable de la DDTM (8 avril).
- Laverie automatique – 21 chemin des Boutiques : avis favorable de la DDTM (19 juin).
- Boulangerie Marie Blachere - 8 avenue de Verdun : avis favorable de la DDTM (21 octobre).
- Novea Audition - 13 chemin du Canaulet : avis favorable de la DDTM (18 novembre).
- Atelier Céramique – 36 ter avenue de la Gare : avis favorable de la DDTM (18 novembre).
- Chapelle de Gazinet – 3 avenue Jean Moulin : avis favorable de la DDTM (2 décembre).
- Intermarché – 8 avenue de Verdun : en cours d'étude par la DDTM.

7. Point sur les logements locatifs sociaux

En ce qui concerne les logements locatifs, il n'y a pas d'information complémentaire depuis 2022.

Les logements de la résidence la pépinière datent de 1998, les normes actuelles ne s'y appliquent pas. Sur les 80 logements de la résidence 30 sont de plain-pied et 2 ont bénéficié de travaux pour une adaptation aux personnes âgées (transformation de la salle de bain en salle d'eau).

Un logement au village de Monsalut est adapté aux PMR. Domofrance est intervenu dans

l'aménagement de 6 logements concernant des locataires âgés ou souffrant d'un handicap avéré.

Aux Balcons de Pujau, 33 logements sont accessibles mais non adaptés aux PMR et 2 logements sont non accessibles aux PMR. Un logement adapté PMR existe aux Prés de Pinguet.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 033-213301229-20251218-DELIB34_9_2025-DE